

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 31 MAI 2016

CASTELSARRASIN - 82

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 26 Mai (26/05/2016)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Daniel CALVI (représenté par Madame Colette ROLLET), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

**ETAIENT EXCUSES :**

M. Laurent TAMIETTI, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

**ETAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Anne-Marie SAURY est nommée secrétaire de séance.

**29 – 26 Mai 2016**

**POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2016 – FINANCEMENTS DE PROJETS ASSOCIATIFS**

Rapporteur : Mme BAULU

En application de la loi Ville et cohésion urbaine du 21 février 2014, la Ville de Moissac est engagée dans le contrat de ville 2015 – 2020 au regard de ses deux quartiers reconnus prioritaires et de ses compétences. Le contrat de ville 2015/2020 précise les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels à atteindre dans les six prochaines années.

Le contrat de ville a été signé le 10 juillet 2015. La politique de la ville doit mobiliser en premier lieu les institutions publiques à travers leurs missions générales et par les actions spécifiques développées en réponse aux enjeux, aux défis, aux problématiques des territoires prioritaires et de leurs habitants. Sa mise en œuvre s'appuie aussi largement sur les acteurs associatifs, intervenant dans le prolongement de l'action publique et à travers des initiatives citoyennes au bénéfice des habitants.

Dans ce cadre, il est déterminant d'assurer la mise en place d'actions relevant de l'un des axes prioritaires fixés par la loi :

- Améliorer le cadre de vie des habitants en mobilisant le renouvellement urbain, les stratégies en matière d'habitat et de logement pour favoriser l'intégration des quartiers dans leur agglomération, la gestion urbaine et sociale de proximité et en menant une politique active en matière de tranquillité et de sécurité publiques et de prévention de la délinquance.
- Renforcer la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires en tenant compte de la diversité des territoires pour garantir l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture et aux équipements ou services sportifs et culturels, en promouvant la citoyenneté, l'éducation à la santé, les pratiques de prévention et l'accès aux soins.
- Favoriser la création de richesses dans les territoires prioritaires en soutenant les initiatives économiques, en accompagnant les créateurs d'entreprises, en facilitant l'implantation d'entreprises ou de commerces au coeur des quartiers, en accompagnant les demandeurs d'emploi des quartiers vers l'emploi durable, en facilitant leur insertion professionnelle par la formation et l'accompagnement dans l'emploi.

Le contrat doit aussi traiter de trois enjeux transversaux qui se déclinent sur l'ensemble des thématiques : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la prévention de toute forme de discrimination.

La programmation 2016 représente pour la Ville de Moissac un engagement financier de **90 060 €** euros.

Les actions retenues bénéficient par ailleurs de co financements (Etat, CAF, Conseil Départemental, Communauté de Communes) dans le cadre de leurs compétences propres et conformément aux axes stratégiques et opérationnels du contrat de ville 2015/2020.

*Bilan et évaluation : Pour chaque action financée par la Ville de Moissac, l'association promotrice du projet fera parvenir à la collectivité un bilan des actions réalisées avant le 30 juin de l'année suivante (CERFA N°15059\*01).*

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**Article 1 :** Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions à diverses associations ayant vocation à agir sur les territoires prioritaires au titre de la politique de la ville, pour un montant de 90 060 € selon la répartition suivante :

- Subventions cohésion sociale : 62 960 €
- Subvention emploi et développement économique : 14 600 €
- subvention habitat cadre de vie : 12 500 €

#### ACTIONS TERRITORIALISEES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

##### PILIER COHESION SOCIALE

AFTRAM	Accompagnement à la scolarité	7 800 €
AVEC	Soutien des élèves nouvellement arrivés en France (Moissac)	900 €

EPICE 82	Permanences d'accueil et d'accompagnement de proximité	4 000 €
LA MAISON DES ADOS	Espace accueil et écoute jeunes et parents	10 000 €
MOISSAC CULTURE VIBRATIONS	Action culturelle et mémoire des Moissagais	7 500 €
CULTURE DU COEUR	Lutte contre les exclusions par accès culture, sport, loisirs...	1 000 €
LOS ESTUFLAIRES CFM	Usage de la radio pour découverte	3 000 €
MAJ	Actions d'accompagnement au numérique	3 000 €
MOISSAC SOLIDARITE	Développement de maraudes sociales	10 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Prévenir et remédier aux violences	1 500 €
ASSOCIATION DES CONSEILS CITOYENS DE MOISSAC	Un local pour un lieu de rencontre	7 260 €
UFOLEP	Insertion sociale par le sport	1 000 €
MOISSAC JUDO	Le judo au service de la cohésion sociale	5 000 €
CIDFF	Améliorer l'accès aux droits des publics les plus fragiles	1 000 €

#### **PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

MAJ	Les rendez-vous métiers, accompagnement vers l'emploi...	3 000 €
MOISSAC SOLIDARITE	Atelier activité génératrice revenu	2 000 €
AFTRAM	Formation Linguistique et savoirs de base	7 000 €
AVEC	Parcours d'insertion socio professionnel	2 600 €

## PILIER HABITAT CADRE DE VIE

MOISSAC SOLIDARITE	Création de micro potagers urbains	3 000 €
MOISSAC SOLIDARITE	Atelier mobilité	3 500 €
MONTAUBAN SERVICES	Plateforme d'aide à la mobilité	5 000 €
CCAS MOISSAC	Création et mise en place d'un service d'accompagnement social à la mobilité	1 000 €

**Article 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents en relation avec la présente délibération.

**Article 3 :** Cette dépense sera effectuée à partir de crédits prévus à cet effet au budget de 2016 de la Commune de Moissac.

Pour copie conforme

Moissac le 27 mai 2016

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 31 MAI 2016

CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :